



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
CORRÈZE



# Bulletin d'irrigation N°4

29 Mars 2024



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
CORRÈZE

# Le Territoire

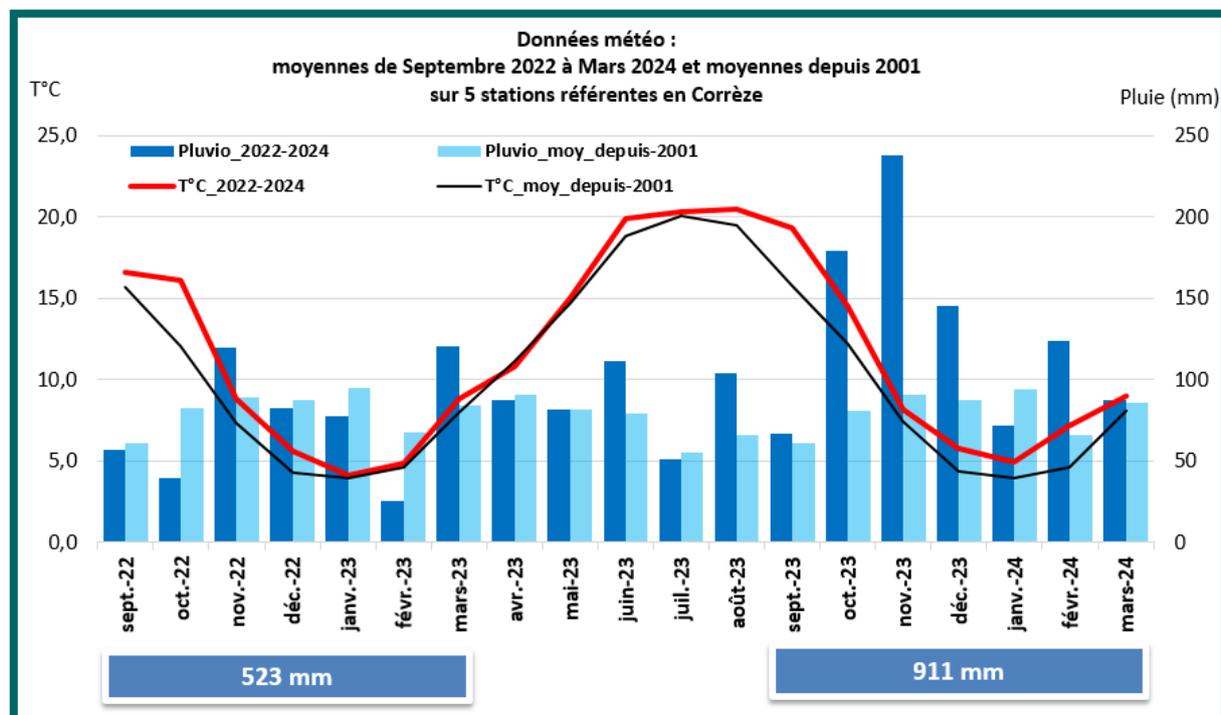
Le département de la Corrèze est couvert à 97% par le bassin versant de la Dordogne. Ce dernier est une division du grand bassin hydrographique Adour-Garonne.

Les cartes représentant ce territoire sont visibles dans le [bulletin irrigation n°3](#) sur le site de la chambre d'agriculture

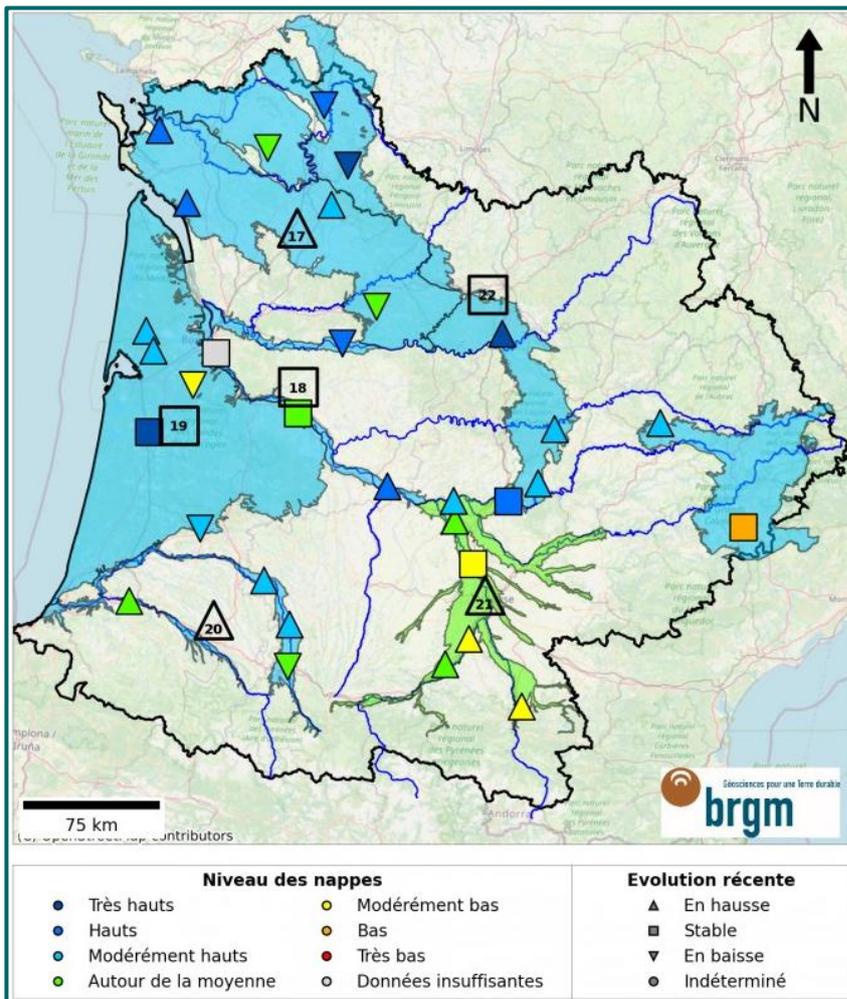
## Point météo

### BILAN METEO 2023

L'année 2023 a encore été particulièrement chaude en Corrèze ; c'est la deuxième année la plus chaude (après 2022) depuis le début des relevés de Météo France, avec des **températures supérieures de 1,3 degrés en moyenne par rapport à la normale**. A partir de février 2023, tous les mois ont été au-dessus de la normale en Corrèze. Le mois d'août a même été caniculaire et il faisait encore très chaud en septembre, avec **4 à 4,5 degrés de plus que la normale et des pics jusqu'à 35 degrés**. **La sécheresse a démarré très tôt, dès fin janvier** et il n'est quasiment pas tombé une goutte de pluie entre le 21 janvier et le 6 mars, de même que durant tout le mois de septembre. Les pluies ont pourtant été abondantes par moments, notamment en mars, avec des **orages très précoces**, inhabituels pour cette période. L'été a ensuite été mitigé, la Corrèze a de nouveau reçu des trombes d'eau entre mi-octobre et mi-novembre, atteignant **en un mois l'équivalent de ce qui tombe habituellement en quatre ou cinq mois**. Jusqu'à fin décembre, le département a encore connu plusieurs périodes bien pluvieuses, provoquant même **quelques inondations et coulées de boues**. Au final, 2023 est la cinquième année la plus arrosée en Corrèze depuis le début des relevés de Météo France, en 1959.



## SITUATION DES NAPPES DU BASSIN ADOUR GARONNE AU 1ER MARS 2024

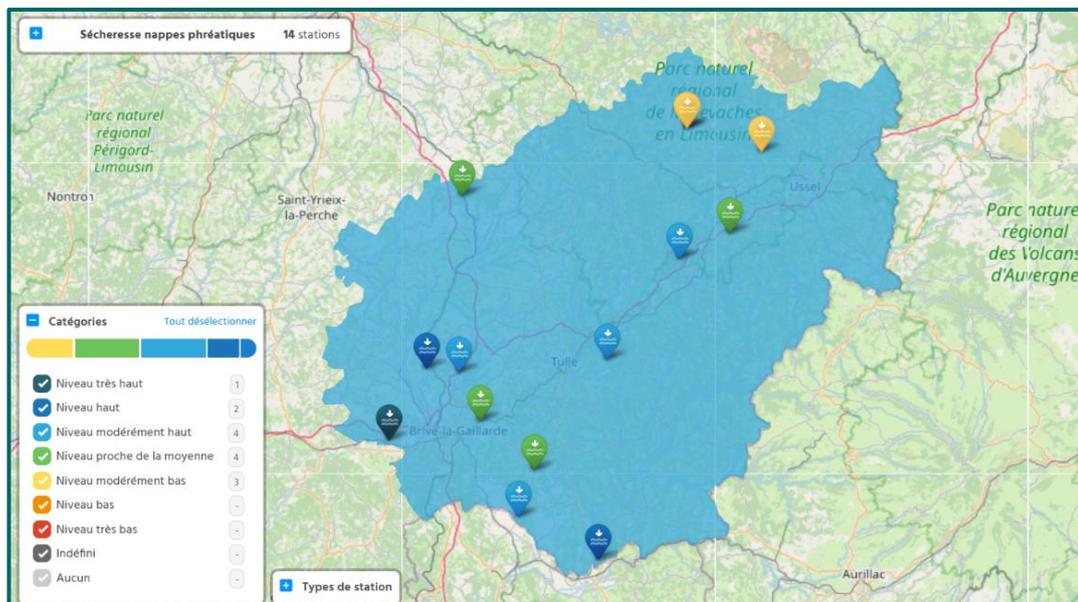


### Contexte hydrologique :

Initiée en octobre 2023 principalement sur la façade atlantique et le nord du bassin Adour-Garonne, la recharge des nappes s'est généralisée en novembre et décembre. Les précipitations particulièrement abondantes sur le bassin début novembre ont notamment contribué à faire remonter les niveaux des nappes. Si décembre a été plus conforme à la normale et janvier 2024 particulièrement sec, le mois de février marque un retour à des précipitations supérieures à la normale sur l'ensemble du bassin, particulièrement sur la façade atlantique au nord du bassin d'Arcachon et dans la vallée aval de la Garonne. A l'échelle de l'année hydrologique, le cumul de précipitations efficace est excédentaire dans la majorité du bassin, les seules exceptions étant le pourtour sud-est et les Pyrénées, où il est autour de la normale, et même en-dessous pour l'Ariège.

**Globalement, le niveau des nappes dans le bassin Adour-Garonne reste modérément haut, au bénéfice d'une recharge excédentaire grâce aux précipitations de fin 2023.**

Source : <https://sigsoccc.brgm.fr/>



Source : <https://info-secheresse.fr/departement/19/indicator/groundwater>

## TENDANCES METEO

- Le scénario le plus probable correspond à des conditions plus humides que la normale. Les températures devraient être proches des normales pour cette fin de semaine (mini entre 2 et 7°C ; maxi entre 14 et 18°C), puis à la hausse à partir du milieu de semaine prochaine (mini entre 3 et 7°C ; maxi entre 18 et 24°C)



Retrouvez les prévisions météo France pour le département de la Corrèze en cliquant sur le lien suivant : <https://meteofrance.com/previsions-meteo-france/correze/19>

- Visuel de 2 stations situées à l'opposé du département au 29/03/2024

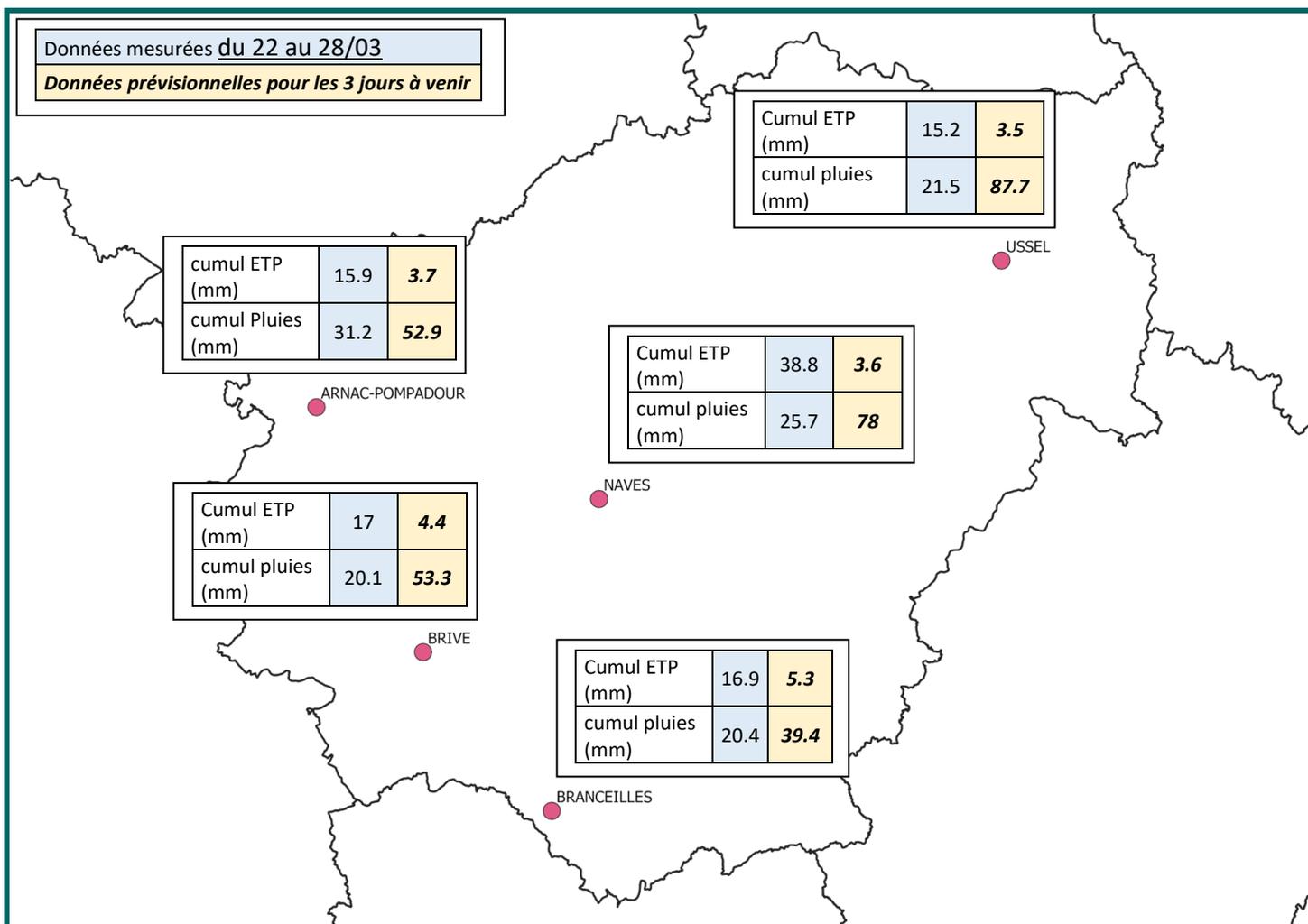
- *Station Brive La Gaillarde*



- *Station Ussel*



➤ ETP et pluviométrie



Source Weather-Measures

Une irrigation raisonnée et maîtrisée repose sur :

- la détermination des besoins en irrigation de la culture à un instant donné ;
- la réserve en eau disponible dans le sol ;
- la capacité à appliquer la dose voulue ;
- la validation des pratiques grâce à des outils de pilotage.

Pour répondre aux questions : **À partir de quand arroser, quelle dose apporter, comment fractionner les irrigations, comment prendre en compte les pluies ?** On utilise des mesures de l'état hydrique du sol.

Deux approches différentes, qui peuvent être complémentaires, permettent d'estimer l'état hydrique du sol :

- ✓ utilisation du **bilan hydrique** :

Il permet de vérifier :

- d'une part, que l'apport d'eau par irrigation est suffisant pour ne pas vider la RFU et donc provoquer un stress hydrique à la culture
- d'autre part, que l'apport d'eau par irrigation n'est pas trop important (pour éviter de saturer le sol et provoquer des pertes d'eau par ruissellement, et éviter des apports d'eau inutiles)

Pour faire un bilan hydrique il faut connaître la réserve en eau<sup>1-2</sup> de vos parcelles, connaître la consommation en eau de vos cultures et connaître les apports (pluies et irrigations) sur vos parcelles.

<sup>1</sup> **la réserve facilement utilisable (RFU)** : elle correspond à la fraction de ce réservoir dans lequel la culture peut prélever l'eau dont elle a besoin sans aucune pénalité pour sa production.

<sup>2</sup> **la réserve de survie** : quand la RFU est épuisée, l'eau est plus difficilement utilisable. La régulation stomatique (fermeture des stomates pour limiter les pertes d'eau) intervient et limite en même temps les échanges gazeux et la photosynthèse. Cela se traduira par une pénalisation de sa production.

L'ensemble de ces deux compartiments constituent la réserve utile (RU). La connaissance précise du sol, en particulier sa texture et sa profondeur, et la profondeur réelle d'enracinement permet d'estimer la taille de ce réservoir.

À partir de la prise en compte des données climatiques quotidiennes locales (ETP<sup>3</sup>, pluies<sup>4</sup>), des besoins journaliers de la culture (fonction des coefficients culturaux), de la connaissance des périodes de sensibilité au manque d'eau et de la capacité des racines de la plante à extraire l'eau du sol, le bilan hydrique permet d'évaluer l'état des différents compartiments du sol et de prévoir son évolution en fonction des prévisions météo. On peut ainsi déterminer la date d'apport et la dose d'eau nécessaire pour éviter tout risque de stress hydrique. Les coefficients culturaux<sup>5</sup> pour chaque stade végétatif des principales cultures seront disponibles dans un prochain bulletin

<sup>3</sup> **L'ETP** : C'est une donnée (en mm) calculée par Météo-France qui traduit la perte en eau d'un couvert végétal due au climat, soit le cumul de l'évaporation du sol et de la transpiration du couvert qui serait suffisamment approvisionné en eau. Elle dépend des températures mini et maxi, du vent,

de l'insolation et du rayonnement global. Le mois de juillet est le mois de l'année où les ETP sont les plus élevées. Conséquence du réchauffement climatique, les ETP ont augmenté de 15 % en 30 ans.

<sup>4</sup> **La pluviométrie** : Utilisez un pluviomètre ! Les pluies inférieures à 5 mm ne sont pas efficaces : il ne faut pas en tenir compte. La variabilité interannuelle est grande mais, contrairement aux températures, on n'observe aucune tendance significative sur la période estivale depuis 30 ans.

<sup>5</sup> **Le coefficient cultural (Kc)** permet de corriger l'ETP suivant une culture donnée et son stade de développement. Ainsi, plus la culture est développée d'un point de vue végétatif, plus le Kc approche de 1, et à ce moment-là l'ETP équivaut à l'ETM (évapotranspiration maximale)

✓ mesures avec des **capteurs sol\*** (sondes tensiométriques, sondes capacitives) associées à des règles de décisions ;

\* **Les sondes tensiométriques** permettent de mesurer non pas la teneur en eau du sol, mais sa disponibilité. La tension mesurée, exprimée en centibar, traduit l'effort que doit exercer la plante pour extraire l'eau du sol. Quand il y a beaucoup d'eau dans le sol, on observe une faible tension. Quand il y a peu d'eau dans le sol, on observe une forte tension. Les sondes sont implantées dans le sol et y demeurent pendant la durée du cycle de la culture. La mesure se fait à l'aide d'un boîtier déplacé de sonde en sonde.

\* **Les sondes capacitives** mesurent une fréquence électrique tous les 10 cm qui est traduite en humidité du sol via une équation d'étalonnage dépendante du type de sol. Les paramètres RFU/RU sont calés dès les premières semaines grâce aux tendances de la courbe. L'infléchissement de la courbe est observé quand les racines peinent à puiser l'eau du sol (limite entre RFU et RU).

Pour chaque type de sonde, le relevé peut être manuel sur site ou par télétransmission automatique vers un ordinateur (avec ou sans utilisation du réseau téléphonique).

**PENSER A VERIFIER L'INSTALLATION BIEN AVANT LE DEBUT DE LA CAMPAGNE  
D'IRRIGATION OU D'ANTIGEL !**

Des informations sont disponibles dans [les précédents bulletins](#).

## AUTORISATION DE PRELEVEMENT POUR L'IRRIGATION

Vous prélevez plus de 1 000 m<sup>3</sup> d'eau pour l'irrigation par an, dans le milieu naturel, dans des retenues (lacs collinaires, etc.) ou dans des forages en eaux souterraines ; le point sur vos obligations :

- **NOUVEAUTE POUR LES PRELEVEMENTS SUR FORAGE**

L'Organisme Unique de Gestion Collective Dordogne (OUGC) est déjà chargé de la gestion des prélèvements pour l'irrigation en eaux superficielles, qu'ils soient sur rivières et cours d'eau, nappes d'accompagnement, puits ou sur retenues sur l'ensemble de la Corrèze.

A compter de 2024, il prend la compétence sur les prélèvements d'eaux souterraines à usage d'irrigation. Les eaux prélevées à une profondeur supérieure à 10 mètres et situées dans le périmètre de l'OUGC sont concernées.

Pour disposer d'une autorisation de prélèvement à partir d'un forage, vous devez déposer auprès de l'OUGC une déclaration sur la base de la fiche de renseignement (Cf Annexe).

La fiche de renseignement complétée et signée doit être renvoyée par voie postale à l'adresse suivante :

Organisme Unique de gestion collective bassin Dordogne  
Chambre d'agriculture de la Dordogne  
CS10250  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

- **AUTORISATION DE PRELEVEMENT EN EAU SUR COURS D'EAU, NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT, PUIITS OU RETENUE**

Vous avez un nouveau projet de prélèvement à des fins d'irrigation à partir d'un cours d'eau, de sa nappe d'accompagnement, d'un puits ou d'une retenue. Assurez-vous que ce prélèvement est possible et puisse disposer d'un volume prélevable.

Pour cela, envoyez à l'OUGC une demande d'avis sur la base de la fiche de renseignement (Cf Annexe).

Attention, tout préleveur a l'obligation de disposer d'une autorisation de pompage. En l'absence :

- le prélèvement est irrégulier,
- tout contrôle est susceptible de déboucher sur des sanctions.

L'OUGC reste à votre disposition pour toute information complémentaire au 05 53 45 47 58 ou par mail à [ougc-dordogne@dordogne.chambagri.fr](mailto:ougc-dordogne@dordogne.chambagri.fr)

Les documents sont à retrouver [ICI](#)

### ➤ DISPOSITIFS D'AIDES :

#### > France 2030 – Plan de souveraineté de la filière fruits et légumes

5 plans de soutien aux investissements de solutions innovantes (dont 1 pour l'Outre-Mer) pour :

- l'irrigation : [AAP irrigation demande close](#)
- l'agroéquipement du verger : [AAP verger](#)
- autres agroéquipements : [AAP autres agroéquipements](#)
- les serres : [AAP serres](#)

**Objectifs** : aide pour des investissements permettant l'optimisation de la ressource en eau, la préservation des sols, de l'eau et de l'air ; l'adaptation au changement climatique et aux risques sanitaires émergents ; la réduction de la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables ; la substitution des intrants chimiques et de synthèse en priorité, ou la réduction significative des quantités, des risques et des impacts ; la réduction des GES et des polluants atmosphériques ; la préservation de la biodiversité ; la gestion des déchets ; l'économie circulaire, et l'amélioration des conditions de travail et réduction de la pénibilité du travail, dans le secteur des fruits et légumes (y compris pomme de terre) à destination des marchés du frais et de la transformation non alcoolique.

- **Quand ?** Jusqu'au 31/12/2024 (sous réserve de crédits suffisants) • **Taux ?** 20 à 40 % (+10 % si JA ou CUMA) • **Plancher / Plafond ?** De 2 000 à 200 000 € HT (500 000€ pour CUMA et ASA) • **Public éligible ?** Agriculteurs à titre principal, les exploitations des lycées, les ETA, les CUMA les GIEE, les stations expérimentales.

#### > AAP national relatif à l'aide aux investissements portant sur des infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau :

**Objectifs** : soutenir la remobilisation et la modernisation d'ouvrages hydrauliques existants et le développement de nouveaux projets dans le respect des équilibres des usages, des écosystèmes et des objectifs du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau de la planification écologique.

- **Quand ?** Jusqu'au 15/05/2024 (sous réserve de crédits suffisants) • **Taux ?** 10 à 20 % (+10 % si JA ou CUMA) • **Plancher ?** 100 000 € HT (une approche collective est donc encouragée) • **Public éligible ?** Agriculteurs à titre principal, les CUMA, les ASA, les OUG d'irrigation
- **Pour plus d'infos, cliquer [ICI](#)**

➤ **FORMATION :**

**« Maîtriser et piloter son irrigation en arboriculture et petits fruits »**

**Le jeudi 11 avril 2024** à Chanteix (en salle de 9h à 12h et sur parcelles de 14h à 17h)

Intervenant : Ingénieur agronome et Spécialiste en irrigation

Objectifs :

- caractériser le stress hydrique et les besoins en eau
- évaluer l'intérêt de l'irrigation et la piloter
- choisir une pompe
- améliorer la performance énergétique d'une installation

Pour l'inscription, contacter la responsable du stage : Sandra CHATUFAUD – 07.63.45.23.61

Trouver toutes nos formations [ICI](#)

- **LA CHAÎNE YOUTUBE OGAYA** propose des vidéos pour en apprendre plus sur les réseaux collectifs d'irrigation sur le bassin Adour-Garonne

[Accéder à la chaîne Youtube OGAYA](#)

**PROCHAIN BULLETIN : VENDREDI 5 AVRIL 2024**

Les bulletins précédents sont sur [le site de la Chambre d'Agriculture](#)

## VOS CONTACTS

**Sandra CHATUFAUD**

Conseillère production végétale

[sandra.chatufaud@correze.chambagri.fr](mailto:sandra.chatufaud@correze.chambagri.fr)

**Patrick AUGER**

Responsable du pôle urbanisme, agronomie, eau et environnement

[patrick.auger@correze.chambagri.fr](mailto:patrick.auger@correze.chambagri.fr)

## NOS PARTENAIRES



L'eau, vos terres, notre expertise

Ogaya

10